

FRAIS DE NOTAIRES SUITE SUCCESSION.

Par MINA12, le 11/06/2009 à 19:58

Bonsoir,

J'ai perdu mon père l'an dernier. J'ai donc eu à faire à un notaire pour la succession. Ma mère a eu le 1/4 en toute propriété et les 3/4 en usufruit, moi le surplus.

(Au total un actif net de 240k€ dont une maison de 220k€.)

J'ai payé 5000 euros de frais de notaires (droits de succ. nuls).

Je n'ai pas eu de facture (détaillée ou pas)...

Je n'arrive pas à en obtenir une...

Merci s'il vous plait de m'indiquer si le montant de ces frais est cohérent, et de me dire à qui je peux m'adresser pour obtenir une facture!

Cordialement.

Par patinette, le 12/06/2009 à 15:17

Vous pouvez vous adressez à la chambre des notaires, en expliquant que le notaire ne vous donne pas le détail, cela s'appelle des émoluments.

La chambre des notaires se trouve sur Paris vous trouverez leur adresse sur internet.